

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2019**

Le onze juillet deux mille dix-neuf à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Eric LOIZON, Maire.

---

Etaient présents : M. LOIZON, M. MATIAS, Mme BLENET, M. BOURRY, Mme DUPOISSON M. CORNEAU, M. OUVRARD, M. JUZEAU, M. PIEDOUE, Mme SEGRETAIN.

Absents : Mme FORGET qui donne pouvoir à M. BOURRY, Mme CAILLER, Mme HELIOU qui donne pouvoir à Mme BLENET, Mme COGNEAU, M. ABELS, Mme FROIN, Mme MUSART, M. PINARD qui donne pouvoir à M. PIEDOUE, M. TESSIER, excusés.

---

Madame Séverine BLENET a été élue secrétaire.

---

### **I – MAISON MEDICALE ET ACTIVITES**

- Fixation montant des loyers

Monsieur le Maire expose que la construction de la Maison médicale devrait être terminée à la fin de ce mois. La réception des travaux est fixée au 1<sup>er</sup> août.

Il présente le plan de financement mis à jour avec quelques dépenses supplémentaires. Le coût total ne dépasse pas les prévisions, qui étaient légèrement supérieures aux marchés et frais annexes. Ne sont toutefois pas incluses les taxes liées à la construction (taxe d'aménagement et taxe de raccordement à l'égout) qui représenteront un montant total de 6 380.00€.

D'un commun accord avec le kinésithérapeute qui héberge actuellement le médecin et les infirmières, ces derniers pourront aménager dans leurs nouveaux bureaux dans le courant du mois de septembre pour une location des locaux qui prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019.

Il convient de fixer le montant des loyers ainsi que les conditions de location.

Considérant le montant des travaux restant à la charge de la commune après déduction des subventions,

Considérant qu'il a été nécessaire d'emprunter la somme de 175 000.00 €, remboursable en 15 ans et le montant des annuités,

Considérant la superficie de chaque bureau et des locaux communs,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe le montant mensuel des loyers ainsi qu'il suit :

- Cabinet du médecin : 500.00 €
- Cabinet des infirmières : 400.00 €
- Autre cabinet à louer : 500.00 €
- Location à la journée : 30,00€
- Location à la demi-journée : 20€

Le bail de chaque cabinet loué de façon permanente sera établi par un acte notarié ; celui du 3<sup>ème</sup> cabinet, par un contrat de location à titre précaire pour les occupants à la journée ou demi-journée, ce qui laissera la possibilité pour une location permanente.

Une clé de répartition sera fixée pour les charges d'eau et d'électricité dont les conditions seront notifiées dans les baux et les actes.

Il sera également spécifié que :

- La sous-location est interdite
- L'entretien des extérieurs et notamment des espaces verts est à la charge de la commune

- Signalétique

Une signalétique va être mise en place par la commune pour indiquer la maison médicale. Elle sera faite dans le même temps pour le cabinet de kinésithérapie et pour le nouveau parking aménagé derrière l'église.

- Avenants pour travaux supplémentaires

- Reprise eaux pluviales, réseau éclairage, chemin piétons

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du marché de construction d'un pôle de services à la personne, il est proposé des modifications sur le marché du lot n°1 – VRD qui vont entraîner une plus-value devant faire l'objet d'un avenant :

**Lot n°1 – VRD : Entreprise ROIFFE TRAVAUX LOCATION (RTL)**

**Avenant n°2**

Reprise des eaux pluviales, création réseau éclairage, revêtement chemin piétons

Montant marché initial H.T.	21 645.00€
Avenant N°1	3 771.00€
Travaux en diminution H.T.	/€
Travaux en augmentation H.T.	4 903.00€
Avenant n° 2 H.T.	4 903.00 €
Montant rectifié du marché H.T.	30 319.00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte de passer l'avenant pour le lot n°1 tel qu'il a été présenté
- autorise Monsieur le Maire à le signer.

- Fourniture et pose de candélabres

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du marché de construction d'un pôle de services à la personne, il est proposé des modifications sur le marché du lot n°10 – ELECTRICITE qui vont entraîner une plus-value devant faire l'objet d'un avenant :

**Lot n°10 – ELECTRICITE : Entreprise REMY § LEBERT**  
**Avenant n°1**

- Fourniture et pose de candélabres avec câblage pour éclairage extérieur

Montant marché initial H.T.	20 014.40€
Travaux en diminution H.T.	/€
Travaux en augmentation H.T.	4 508.00€
Avenant n° 1 H.T.	4 508.00€
Montant rectifié du marché H.T.	24 522.40€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte de passer l'avenant pour le lot n°10 tel qu'il a été présenté
- autorise Monsieur le Maire à le signer.

- Inauguration

En raison des élections municipales de mars 2020 et de la campagne électorale, les manifestations et documents de communication des mois précédents sont régentés afin d'éviter toute promotion des réalisations des équipes en place.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'organiser une porte ouverte plutôt qu'une inauguration afin d'inviter la population à découvrir les locaux. La date est fixée au samedi 7 septembre. Les modalités d'organisation seront établies prochainement.

- Autres activités

- M. LECYN, kinésithérapeute prévoit une extension d'environ 120 m2 de ses installations avec l'agrandissement de la salle de sport (sport au service de la santé), la création d'un jacuzzi, d'un hammam et de vestiaires.

- Monsieur le Maire a rencontré l'esthéticienne pour lui proposer le prix de vente déterminé par le conseil municipal pour l'ensemble du bâtiment où se trouvent les locaux dont elle est locataire. Elle étudie plusieurs possibilités pour faire évoluer son commerce, acheter le bâtiment de la commune, s'installer avec son mari, qui est artisan, sur la zone d'activités (en façade le long route). Elle se déclare également intéressée par l'ancien atelier situé derrière le cabinet d'esthétique.

- Les travaux d'aménagement des « Ecuries du Ponceau » sont bien avancés, avec la création de stalles pour les chevaux, d'une piste et en projet la construction d'un manège. Une porte ouverte est prévue le 22 septembre.

## II – PERSONNEL COMMUNAL

Le conseil municipal prend connaissance des modifications à venir dans les services de la commune :

- Diminution des horaires de travail d'une ATSEM

En raison de problèmes de santé et après une étude du conseiller handicap du Centre de Gestion de la fonction publique, l'ATSEM affectée à la classe de petite section de maternelle va réduire ses heures de travail et passer à temps partiel, 28h/semaine. Cette décision aura pour conséquence la diminution de son temps de travail à l'ALSH, la suppression d'heures de nettoyage, de périodes d'archivage à la mairie et de remplacement à l'agence postale.

Son poste de travail devra être aménagé par l'acquisition d'un siège spécifique pour la classe et par l'adaptation de la douche qui est trop haute.

- Remplacement congé de maternité

Un adjoint technique sera en congés de maternité à partir du mois d'octobre. Cet arrêt sera probablement suivi d'un congé parental. Elle sera remplacée en interne par un autre agent pour la plus grande partie de ses fonctions hormis l'accompagnement dans le car et la surveillance des élèves à la pause méridienne.

- Remplacement arrêt de maladie

En raison de l'arrêt maladie d'un agent d'animation pour plusieurs mois et du congé de maternité, il va être nécessaire, dès le 1<sup>er</sup> septembre, de recruter une personne en CDD à temps incomplet pour quelques heures de travaux d'entretien des locaux scolaires, la surveillance des élèves à la pause méridienne et l'accompagnement des enfants de maternelle dans un car du transport scolaire. Un appel à candidatures va être lancé rapidement.

- Projet de réorganisation du service administratif

En raison du départ à la retraite de l'agent responsable des services communaux, prévu le 1<sup>er</sup> mai 2020, Monsieur le Maire a sollicité le personnel administratif pour réfléchir à une réorganisation du service.

Il est prévu de ne pas remplacer le poste de direction et de réorganiser le service avec 3 personnes à temps complet ou au lieu de 3.5 actuellement. L'agent chargé des finances, à 17.5h/semaine passerait à temps complet.

Il est également rappelé que l'agent chargé de l'archivage et du classement, et qui travaillait à la mairie 4 semaines par an, ne pourra plus venir suite à la diminution de ses horaires de travail.

La proposition d'organisation est la suivante :

- Un agent chargé de la coordination des services, du management des équipes et de la mise en œuvre des décisions des élus municipaux
- Un agent chargé des finances, des ressources humaines et de la sécurité au travail
- Un agent chargé de l'accueil du public et téléphonique, du courrier, de l'état civil, de la gestion des salles et de la communication
- L'agent chargé de l'agence postale apporte également une aide pour l'envoi du courrier, la distribution des sacs poubelles et la distribution des documents de communication
- Il est également prévu de renforcer le rôle du responsable des services techniques pour tout ce qui concerne le contrôle des interventions sur la voirie et les réseaux et le suivi des autorisations de voirie

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide cette proposition d'organisation qui sera affinée et développée dans les prochains mois.

- Proposition du GIP RECIA

M. CORNEAU, maire-adjoint a rencontré les responsables du GIP RECIA, qui lui ont présenté de nouveaux outils informatiques qui apportent de la sécurisation dans les procédures et permettent l'automatisation des liaisons avec différents services extérieurs. Avec les obligations du RGPD et l'orientation de nombreuses collectivités vers la e-administration, et notamment Touraine Vallée de l'Indre, il sera bientôt nécessaire de contractualiser avec le GIP-RECIA.

- Changement de grade d'un agent et création de postes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Il expose que :

- Afin de régulariser le grade d'un adjoint administratif exerçant les fonctions d'ATSEM il est nécessaire de créer un emploi d'Adjoint Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps incomplet,
- Pour pallier au remplacement de deux agents à temps non complet, chargés de la surveillance périscolaire et de l'entretien des locaux, tous deux en arrêt de travail, il est nécessaire de créer un emploi non permanent d'adjoint technique pour accroissement temporaire d'activité, en contrat à durée déterminée,
- Afin de pallier à cette diminution des horaires de travail et à ces arrêts maladie, il est nécessaire de modifier les horaires de travail d'agents à temps non complet qui effectueront une partie des fonctions de leurs collègues,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- De créer un poste d'Adjoint Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet,
- De créer un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité, d'adjoint technique à temps complet en contrat à durée déterminée à compter du 1er septembre 2019.
- De modifier le tableau des emplois comme suit :

GRADE	Catégorie	Temps de travail	Nb de postes	MISSIONS	Pourvu Non Pourvu	Statut	Durée hebdo
<b>Secteur administratif</b>							
Attaché territorial	A	TC	1	Directrice des services	P	T	35
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	TC	1	Coordination du service administratif-urbanisme secrétariat général	P	T	35
Adjoint administratif	C	TC	1	Accueil - secrétariat	P	T	35
Adjoint administratif	C	NC	1	Comptabilité - secrétariat	P	T	17,5
Adjoint administratif	C	NC	1	Agence postale - entretien	P	T	23
Adjoint administratif	C	TC	1	Remplacement accueil secrétariat	NP	CDD	35
<b>Secteur technique</b>							

Adjoint technique principal de 1ère classe	C	TC	1	Coordination des services techniques-Espaces verts et voirie	P	T	35
Adjoint Technique	C	TC	1	Entretien voirie	P	T	35
Adjoint Technique	C	TC	1	Espaces verts	P	T	35
Adjoint Technique	C	TC	1	Bâtiments et voirie	P	T	35
Adjoint technique principal 2ème classe	C	TC	1	Entretien locaux et surveillance	P	T	35
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	TC	1	Entretien locaux et surveillance (80%)	P	T	28
Adjoint technique	C	NC	1	Surveillance et entretien, et remplacement collègues	P	CDD	35
Adjoint technique	C	TC	1	Renforcement services techniques	P	CDD	35
Adjoint technique	C	NC	1	Remplacement surveillance et entretien	NP	CDD	35
<b>Secteur scolaire</b>							
Agent spécialisé principal 1ère classe écoles maternelles	C	TC	1	ATSEM, ALSH, surveillance	P	T	28
Agent spécialisé principal 1ère classe écoles maternelles	C	NC	1	ATSEM, ALSH, surveillance	P	T	31,5
Adjoint d'animation	C	NC	1	ATSEM, ALSH, surveillance	P	T	32
Adjoint d'animation	C	NC	1	Surveillance, entretien	P	CDD	8,5
Adjoint d'animation	C	NC	1	Surveillance - entretien	NP	CDD	5

- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

- Livraison véhicule kangoo hydrogène

Ce véhicule devrait être livré au début du mois d'août. Les agents techniques vont suivre une formation sur les modalités d'utilisation lundi prochain 15 juillet.

### III – INTERCOMMUNALITE

- Approbation transfert compétence IRVE du SIEIL (charge véhicules électriques)

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2224-37 permettant le transfert de la compétence « IRVE : mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité visées à l'article L.2224-31 du Code général des collectivités,

Vu les statuts du SIEIL notifiés par arrêté préfectoral n°17-18 en date du 7 juin 2017 et notamment l'article 2-2-5 habilitant le SIEIL à exercer la compétence de création, entretien, et exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables,

Considérant que le SIEIL a engagé dès 2013 un programme départemental de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables, et ce à travers un maillage cohérent couvrant l'ensemble du territoire et que, à ce titre, le transfert de la compétence présente un intérêt pour la commune,

Considérant que pour inscrire une infrastructure de charge dans le programme de déploiement du SIEIL, il convient de confirmer l'engagement de la commune sur la gratuité du stationnement des véhicules électriques sur les places réservées à cet effet,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le transfert de la compétence « IRVE » : mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » au SIEIL pour la mise en place d'un service dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge,

Adopte les conditions d'adhésion à l'exercice de la compétence IRVE approuvées par le comité syndical du SIEIL en date du 15 octobre 2015,

S'engage à accorder à compter de la pose de la borne, la gratuité du stationnement pour les véhicules électriques ou hybrides rechargeables sur tout emplacement de stationnement sis sur le territoire communal.

- CCTVI - Approbation rapport CLECT

- Transfert compétence Enfance Jeunesse Rivarennnes, Cheillé et Vallères

VU le code général des impôts, et notamment son article 1609 nonies C,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le rapport de la commission d'évaluation des charges transférées (CLET) du 16 mai 2019 relatif au transfert de la compétence « enfance-jeunesse » des communes de Rivarennnes, Cheillé et Vallères,

Considérant que le conseil municipal doit approuver le rapport de la CLECT dans un délai de trois mois à compter de sa transmission par son président,

Considérant que le rapport de la CLECT a été transmis le 11 juin 2019 à la commune de THILOUZE,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le rapport de la CLECT du 16 mai 2019 relatif au transfert de la compétence « enfance-jeunesse » des communes de Rivarennnes, Cheillé et Vallères,

- Restitution compétence Piscine de St Branchs à la commune de St Branchs

Vu le code général des impôts, et notamment son article 1609 nonies C,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de la commission d'évaluation des charges transférées (CLET) du 16 mai 2019 relatif à la restitution de la compétence « piscine de St Branchs » à la commune de SAINT BRANCHS,

Considérant que le conseil municipal doit approuver le rapport de la CLECT dans un délai de trois mois à compter de sa transmission par son président,

Considérant que le rapport de la CLECT a été transmis le 11 juin 2019 à la commune de THILOUZE,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le rapport de la CLECT du 16 mai 2019 relatif à la restitution de la compétence « piscine de St Branchs » à la commune de SAINT BRANCHS.

- Attribution du FPIC

Le conseil communautaire de la CCTVI, a voté par délibération du 4 juillet 2019, la répartition du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) pour l'année 2019. Le mode de répartition reste identique aux années précédentes.

La part de plusieurs communes dont celle de Thilouze est toutefois en légère baisse. La somme versée s'élèvera 36 878 €.

- Saison culturelle 2020

Les communes de la CCTVI ont été divisées en groupes de 5 pour la répartition des animations culturelles de l'année 2020. Rock A PAR sera accueilli à Thilouze cette année et à Artannes l'an prochain. Une séance de cinéma en plein air sera organisée à Saché,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, sélectionne le one man show « Tout le monde croit que je suis un mec bien », spectacle pour adultes, pour la programmation de la CCTVI au mois de mars 2020 et celui tout public et très familial de la compagnie des Imbert et Moreau organisé à l'automne 2020 par la commune, avec une demande de financement au titre du PACT.

Un court spectacle sera également présenté à l'ensemble des écoles du territoire.

- Liste des dossiers et réunions de la TVI et autres EPCI

Le conseil municipal prend connaissance de la liste des réunions passées et à venir et des dossiers en cours dans les structures intercommunales.

- SIVOM Vallée du Lys

Une enquête est en cours auprès de la population âgée de plus de 60 ans en vue d'une étude sur le vieillissement et sur l'avenir de la MARPA.

#### **IV- GROUPES DE TRAVAIL**

- Travaux derrière église

Ce chantier est bien avancé, l'entreprise TPPI vient réaliser les enrobés pour cette fin de semaine.

Elle fera dans le même temps ceux de la place derrière la salle des Tilleuls et au terrain de la Baronne.

Les bordures de trottoirs en calcaire ont été posées il y a quelques jours.

Les agents communaux ont mis des fourreaux pour l'éclairage public et feront prochainement la clôture de « ganivelles ». Ils termineront par les plantations.

- Consultation sentier petit patrimoine,

Dominique DUPOISSON, maire-adjoint, présente le plan du circuit de découverte du petit patrimoine qu'elle a élaboré. Il comportera 11 points d'arrêt où seront implantés des panneaux explicatifs. Un cahier des charges a été établi et transmis à plusieurs entreprises spécialisées afin de solliciter un devis.

Les travaux de réhabilitation du lavoir sont programmés pour le début du mois d'août.

## V - VIE LOCALE

- Le conseil municipal approuve la motion prise par le Département et les communautés de communes pour s'opposer au projet de fermeture de plusieurs trésoreries (dont celle de Sorigny) et de ne garder que quelques pôles principaux (Chinon pour notre secteur). Des permanences seraient créées dans les Maisons de Service Publics.
- Une subvention de 607€ a été accordée au titre des amendes de police pour le financement du nouveau radar pédagogique.
- Le SAVI va effectuer des travaux de nettoyage le long du ruisseau sur les terrains de la Baronne et de la Loge de Vigne
- Le jury départemental du fleurissement viendra visiter les espaces verts du bourg demain vendredi 12 juillet.
- Une collecte de sang sera organisée le lundi 22 juillet à la salle des Tilleuls.
- En raison de la sécheresse, des mesures de sécurité sont mises en place pour le feu d'artifice du 13 juillet. Les élus qui sont disponibles sont invités à venir préparer les lampions et mettre les tables pour le repas du 14 juillet.
- Prochaines manifestations : 31.08 : Forum des associations  
31.08 et 1.09 : Vintage Party

## VI- QUESTIONS DIVERSES

- Cimetière

Il est rappelé la nécessité qu'une personne de la commune soit présente lors de la pose d'urnes au cimetière dans le columbarium ou les cavurnes. Ce pourra être un agent en semaine et un élu le samedi.

- Autres questions

-Il est demandé d'installer le radar pédagogique route de la Boulogne

-Les habitants de la Barre et du Poirier du Loup ont fait parvenir une pétition concernant le manque de place sur la plateforme de regroupement des conteneurs d'ordures ménagères. Un courrier va être transmis au SMICTOM pour signaler ce problème et rappeler que des foyers n'ont toujours pas reçu leur conteneur. Alain Matias, maire-adjoint a, en parallèle pris rendez-vous avec une technicienne du SMICTOM pour faire le point.

-Une soirée de remerciements sera organisée le vendredi 21 septembre 2019 pour les bénévoles des associations.

-Il est signalé que des dysfonctionnements sont encore constatés lors du télé-relevage de l'eau potable.

-Dany BOURRY, maire-adjoint, a accompagné l'agent qui assure le nettoyage du terrain de la Baronne le lundi matin. Beaucoup de déchets de toutes sortes sont ramassés sur le sol. Il propose de fermer la Loge de vigne qui est de plus en plus dégradée. Ces lieux sont souvent fréquentés par des groupes de jeunes.

« L'accueil jeunes » fonctionne bien avec l'animateur de la CCTVI. Une rencontre pourrait être organisée pour sensibiliser et impliquer les jeunes de la commune sur la sauvegarde de la loge et l'entretien du domaine public.

Par ailleurs, des déchets sont fréquemment déposés près des conteneurs à verre. Des encombrants ont même été trouvés il y a quelques jours derrière la salle des Tilleuls.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire clôture la séance à 23 h 45.

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 5 septembre 2019 à 20h.

LOIZON Eric	
MATIAS Alain	
BLNET Séverine	
CORNEAU Sébastien	
BOURRY Dany	
CAILLER Aline	excusée
HELIOU Sabrina	excusée, donne pouvoir à Mme BLENET
DUPOISSON Dominique	
FORGET Nicole	Excusée, donne pouvoir à M. BOURRY
COGNEAU Carine	excusée
JUZEAU Patrice	
MUSART Valérie	excusée
OUVRARD Daniel	
PIEDOUE Eric	
SEGRETAIN Noémie	
TESSIER Christophe	excusé
ABELS Grégory	excusé
FROIN Laëtitia	excusée
PINARD Yannick	excusé, donne pouvoir à M. PIEDOUE